République Française



EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** SYNDICAL

SEANCE DU

Étaient présents : Max VINCENT, Corinne CARDONA, Michel BALAIS, Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER, Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE, Gérard DARDET, Christian COLOMBO, Pierre-Antoine COLLIN, Jean-Luc POIRIER, Denis VERKIN, Éric MAZOYER, Jean-Claude GRANGE, Vincent PEYTEL, Pascal DAVID, Marcel PATIN, Bernard BOURBONNAIS, Eliane DEBARD-CAULLIER, Bernard COQUET, Olivier PERROT, Nicolas

POUSSINEAU, Romuald DELABIE;

01/02/2018

- en exercice: 31 - présents : 20 - procurations: 7 - absents: 11

Nombre d'élus :

- ayant pris part au vote : 30

Date de la convocation: 26/01/2018

Conseil syndical: 01/02/2018

Certifiée exécutoire par :

Transmission en préfecture le :

05/03/2018

Affichage: dès retour de Préfecture

Absents représenté(s):	Par:
Antoine DUPERRAY	Max VINCENT
Pierre GOUVERNEYRE	Corinne CARDONA
Marc GRIVEL	Bernard BOURBONNAIS
Claire BELLE	Michel BALAIS
Isabelle CELEYRON	Jean-Claude GRANGE
Anne-Laure MATHIAS	Vincent PEYTEL
Jean-Michel CARON	Olivier PERROT

Étai(en)t absent(s):

Bénédicte KUNTZIGER, Laurent MONCEL, Charles MONNERET, Gérard KECK. Ludovic GIULY

Secrétaire de Séance élu :

Jean-Luc POIRIER

PRÉFECTURE DU RHONE

Reçule 1 2 MARS 2018

DIRECTION DES AFFAIRES JUNIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Délibération du Conseil Syndical n° 2018-02-06

CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FONCIERE SAFER-SMPMO RAPPORTEUR: BERNARD BOURBONNAIS VICE-PRESIDENT CHARGE DES FINANCES

Une convention a été signée entre la SAFER et le syndicat mixte Plaines Monts d'Or en 2015, elle est arrivée à échéance le 31/12/2017. Elle avait été construite sur la base des expériences vécues en matière de demande de révision de prix ou de préemption du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, tout en tenant compte du contexte réglementaire et des coûts d'intervention de la SAFER.

La SAFER est un outil indispensable pour une politique d'aménagement du territoire durable, elle n'a pas de but lucratif, son financement est directement lié à ses interventions et aux clauses particulières de partenariat qu'elle peut conclure avec différents partenaires institutionnels (Région, département, Métropole de Lyon ...). La politique de veille foncière mise en œuvre ses dernières années en lien avec la SAFER dans le cadre de ce partenariat à donner d'excellents résultats en termes de lutte contre la spéculation foncière sur les espaces naturels et agricoles, permettant également au SMPMO de constituer progressivement un portefeuille foncier qui a largement contribué aux installations agricoles ces dernières années sur le massif (éleveur bovin à Limonest, maraicher à Collonges au Mont d'Or.)

Afin de poursuivre une veille foncière renforcée sur le massif il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2018-2020.

DELIBERE

Après en avoir délibéré, le conseil syndical à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention.
- AUTORISE le Président à la signer.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits. Suivent au registre les signatures des membres présents. Copie certifiée conforme, A Limonest, le 01/02/2018

